



## Vaccin inactivé contre l'influenza (grippe) Inactivated Influenza (Flu) Vaccine

### Qu'est-ce que le vaccin inactivé contre l'influenza?

Le vaccin inactivé contre l'influenza est constitué de virus d'influenza morts. Il protège contre les virus qui causent l'influenza, souvent appelée grippe. Il ne protège pas contre d'autres virus ou bactéries qui causent le rhume ou la gastro-entérite. Plusieurs vaccins contre l'influenza sont offerts en Colombie-Britannique, y compris des vaccins antigrippaux vivants atténués. Pour plus de renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe \(influenza\)](#). Ces vaccins sont tous approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins antigrippaux se donnent habituellement en octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour savoir si les vaccins sont offerts ou visitez ImmunizeBC à l'adresse <http://immunizebc.ca/clinics/flu> pour trouver une clinique de vaccination contre la grippe.

### Qui doit recevoir le vaccin?

En Colombie-Britannique, le vaccin inactivé contre l'influenza ou vaccin contre la grippe est offert gratuitement cette année aux groupes suivants de personnes.

#### Les personnes à risque de développer une maladie grave due au virus de l'influenza, telles que :

- les enfants âgés de six mois à moins de cinq ans;
- les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse au cours de la saison de la grippe;
- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les résidents d'établissements de soins de santé, d'aide à la vie autonome ou d'autres établissements résidentiels, peu importe leur âge;
- les membres des Premières Nations;
- les enfants et les adolescents qui doivent prendre de l'aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux;
- les enfants et les adultes atteints de certaines maladies, dont :
  - les troubles cardiaques ou pulmonaires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique;
  - les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer ou un système immunitaire affaibli;
  - des troubles de santé causant des problèmes respiratoires, de déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves, de lésions de la moelle épinière ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires;
  - l'obésité morbide.

#### Les personnes capables de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé, incluant :

- les personnes ayant des contacts familiaux avec des personnes à risque élevé;
- les personnes ayant des contacts familiaux avec des fournisseurs de soins et avec le personnel des services de garde d'enfants de moins de cinq ans;
- les médecins, les infirmières et les autres personnes travaillant dans des établissements de soins de santé et qui sont en contact avec les patients;
- les visiteurs des centres de soins de santé et d'autres centres de soins des patients;
- les personnes qui vivent ou qui travaillent dans des milieux fermés, tels que des établissements correctionnels
- les personnes qui fournissent des soins ou des services à des personnes à risque élevé dans un contexte d'écllosion potentielle, comme les navires de croisière

#### Parmi les autres groupes qui sont aussi admissibles à recevoir le vaccin gratuitement, citons :

- les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels, tels que les policiers, les pompiers et les ambulanciers;
- les agriculteurs et d'autres personnes qui travaillent avec des volailles vivantes;

Pour savoir si vous êtes admissible, consultez votre fournisseur de soins de santé ou communiquez avec HealthLink BC au **8-1-1**.

Les personnes non admissibles au vaccin gratuit peuvent se le procurer dans la plupart des pharmacies et des cliniques santé-voyage. Certains employeurs offrent également le vaccin gratuitement à leurs employés.

### Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin inactivé contre l'influenza ou vaccin contre la grippe est administré par injection, habituellement en une dose. Les enfants de moins de neuf ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses. La deuxième dose est importante, car elle permet d'accroître le niveau de protection. Elle doit être administrée quatre semaines après la première.

### Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre la grippe, une infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

### Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

Les réactions les plus courantes au vaccin inactivé contre l'influenza peuvent inclure de la douleur, des rougeurs ou un gonflement du bras au point d'injection. Les autres symptômes possibles comprennent la fièvre, des maux de tête, des douleurs

musculaires et la fatigue, et ils peuvent durer d'un à deux jours. Moins d'une personne sur 20 sera atteinte du syndrome oculorespiratoire sévère. Les symptômes de ce syndrome comprennent une rougeur des yeux, de la toux et/ou un mal de gorge accompagné ou non d'une voix rauque;

Le vaccin inactivé contre l'influenza ne peut pas vous donner la grippe parce qu'il contient des virus morts qui ne peuvent pas causer d'infection.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol<sup>®</sup>) ou de l'ibuprofène\* (p. ex. de l'Advil<sup>®</sup>) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine<sup>®</sup>) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

\*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre fournisseur de soins de santé est prêt à intervenir si une réaction de ce genre se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il survient le plus souvent après une infection, mais il peut aussi, dans de rares cas, se produire après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ un récipiendaire sur un million.

### Qui ne devrait pas recevoir le vaccin inactivé contre l'influenza?

Consultez votre fournisseur de soins de santé si :

- vous avez déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner);
- vous avez été atteint d'un syndrome oculorespiratoire sévère après avoir reçu un vaccin contre la grippe;
- vous avez été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les huit semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée.

Les enfants de moins de six mois ne devraient pas recevoir le vaccin antigrippal parce que l'efficacité de ce dernier n'a pas été démontrée à cet âge.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne peut justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

### Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection des voies respiratoires supérieures causée par le virus grippal. Une personne qui a la grippe court le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à une autre par la toux, les éternuements ou par les contacts rapprochés du visage. Elle peut aussi se transmettre lorsqu'on touche les minuscules gouttelettes provenant de la toux et des éternuements d'autrui présentes sur une autre personne ou un objet, et qu'on se touche ensuite les yeux, la bouche ou le nez avant de se laver les mains.

### Qu'est-ce que la politique de prévention de la grippe?

La Colombie-Britannique a mis en place une politique de prévention de la grippe pour protéger les personnes qui courent un risque élevé. Les travailleurs des soins de santé doivent se faire vacciner ou porter un masque lorsqu'ils sont en contact avec des patients pendant la saison de la grippe. Les étudiants et les bénévoles qui travaillent dans des établissements de soins de santé et d'autres établissements de soins aux patients, ainsi que les visiteurs de ces établissements, devraient également porter un masque s'ils n'ont pas reçu le vaccin contre la grippe.

### Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche [HealthLinkBC n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

### Pour de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les personnes âgées devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)
- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre la grippe \(influenza\) : mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#)

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à l'adresse [www.immunizebc.ca](http://www.immunizebc.ca).



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control  
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **711**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.